

Aide aux réseaux d'assainissement

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Présentation du dispositif

Cette aide de l'Agence de l'Eau vise l'améliorer la collecte des eaux résiduaires des habitations et des activités existantes.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles toutes les entreprises.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les actions aidées sont les études, les travaux et l'animation permettant :

- d'améliorer la collecte des eaux résiduaires des habitations et des activités existantes, à l'exclusion des nouvelles urbanisations
- de réhabiliter les réseaux d'assainissement dès lors que les travaux permettent d'améliorer la collecte des eaux résiduaires et leur traitement
- de supprimer les rejets directs par temps sec des réseaux d'assainissement des eaux résiduaires urbaines
- de développer des solutions alternatives en matière d'assainissement écologique, comme la gestion séparative des urines

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles :

- les installations de récupération d'énergie sur les réseaux d'assainissement
- la lutte contre les inondations par débordement des réseaux par création ou adaptation de réseaux.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est une subvention dont le taux d'intervention varie de 40 à 80% en fonction des dépenses éligibles.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de l'Agence de l'Eau.

Organisme

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

- **Agence de l'Eau Seine Normandie**
51 rue Salvador Allende
92027 NANTERRE
Téléphone : 01 41 20 16 00